

MAIRIE

DORMELLES

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Mercredi 23 Mars 2022

DATE DE PUBLICATION : Lundi 11 Avril 2022

Le sept avril deux mil vingt-deux, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LEMBERTON Nadine, ASSELIN Valérie,

Mrs LARGILLIERE Francis, CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal, MASNADA Bernard, ODE Sylvère, ROUQUETTE Jean-Michel, MIGATA Bernard, AURICH-DANNA Serge,

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiane, URION-NOËL Hélène.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mr MIGATA Bernard.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 07 Mars 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ANNEXE DU SERVICE

D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2021 du service assainissement SPANC dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation au troisième adjoint : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2021 annexe du service d'assainissement SPANC qui présente un excédent global de 5 288,33 euros en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 5 288,33 €

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le budget primitif 2022 annexe d'Assainissement SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 288,33 euros en Section d'Exploitation.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00
POUR : 13
ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2021 du service assainissement dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation au troisième adjoint : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2021 de l'assainissement qui présente un excédent global de 233 024,34 euros, représenté par un excédent de 174 125,07 euros en section d'exploitation et un excédent de 58 899,27 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 174 125,07 €

R 001 58 899,27 €

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le budget primitif 2022 annexe d'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 260 415,43 euros en Section d'Exploitation et à la somme de 183 677,27 euros en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Adopte le budget à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE :

Le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation au troisième adjoint : Sylvère ODE. Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif principal 2021 dressé par Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire.

Le compte présente un excédent global de 113 649,02 euros représenté par un excédent de 169 856,43 € en section de fonctionnement et un déficit de 56 207,41 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

D 001 56 207,41 €

R 1068 56 207,41 €

R 002 113 649,02 €

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00
POUR : 12
ABSTENTION : 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la taxe foncière/bâti et la taxe foncière/non bâti.

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION :

Les taux pour l'année 2022 seront :

* Taxe foncière / Bâti 42,35 %
* Taxe foncière / Non Bâti 60,29 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

AHVOL	50
LA TRUITE DORMELLOISE	50
L'ATELIER	100
FNACA	50
CROIX ROUGE	80
ASS.RESISTANCE	40
ASPHD	200
AMICALE POMPIERS VOULX	100
RENAISSANCE VOULXOISE	200
IMAGE ET PEINTURES	100
JEUNES POMPIERS VOULX	100
TELETHON	100
FOYER COLLEGE J.PREVERT	100
A.F.R.FLAGY (centre de loisirs)	1270
RESTO DU CŒUR	100
BIBLIOTHEQUE	250
COMITE DES FETES	600
LARENA 77	100
LES FEERIES DU BOCAGE	300
UNION DES MAIRES	205
ADIL	100
CAUE	125
AMIF	76
AMR 77	115

Le Conseil Municipal passe au vote pour les subventions :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 02

Madame ASSELIN Valérie (Présidente de l'association LARENA 77) et Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie (représentante de l'association Image et Peintures) s'abstiennent pour leur propre association

VOTE DU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif principal 2022, qui s'équilibre à la somme de 766 027,02 euros en Section de Fonctionnement et à la somme de 357 757,41 euros en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

COMPENSATION FINANCIERE SIDEP VALLEE DE L'ORVANNE :

La commune de DORMELLES mettant à disposition du SIDEP de la Vallée de l'Orvanne les moyens matériels (bureau, internet, logiciels informatique, téléphone...) il est décidé une compensation financière de 3 000 euros pour 2022.

EMPRUNT :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de divers projets d'investissement

Il expose que ces projets dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 200 000 Euros.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve les projets qui lui sont présentés ainsi que leur financement.

Il décide de demander à la CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE-PICARDIE sont les suivantes :

Prêt Investissement

Montant : 200 000 Euros, Durée : 15 ans

Taux : Fixe : 1,71 %

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 200 €

La Commune de DORMELLES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de DORMELLES s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil Municipal passe au vote:

CONTRE : 00

POUR : 13

ABSTENTION : 00

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie informe le conseil sur une fermeture de classe pour la rentrée 2022/2023.

INFORMATION DU MAIRE :

- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8 heures à 19 heures,
- Chasse aux œufs sur le stade lundi 18 avril 2022 à 11 heures (organisé par la Mairie),
- Exposition de peintures le week-end de pâques (samedi 16 avril et dimanche 17 avril 2022) organisé par le Comité des fêtes,
- Le fleurissement de la commune sera effectué cette année par deux bénévoles : Mr Dominique GAULON et Mme Sylvie LOISON-LARGILLIERE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 37.

